

C.P. LUXEMBOURG
ASSEMBLÉE PROVINCIALE ANNUELLE
LE 04 JUIN 2023 A BARVAUX-SUR-OURTHE.

L'Assemblée Générale Provinciale annuelle des clubs prévue par l'article A2.11 du Règlement fédéral est fixée **au dimanche 04 juin 2023, à 10H00**, en la Salle Mathieu de Geer, Parc de Juliéna, 6940 Barvaux-sur-Ourthe.

ORDRE DU JOUR :

01. Vérification des pouvoirs des délégués et vote éventuel.
02. Allocution de M. Daniel MULLER, Président du C.P.
03. Allocution délégation luxembourgeoise au CA de l'ACFF,
04. Allocution de M. Philippe RYELANDT, Président du BRA LUX,
05. Interpellations.
06. Remise des insignes de dirigeant de club et des diplômes aux Champions.
08. Élections : Proclamation des résultats.
09. Textes Décisions votées en CPE LUX.

INTERPELLATIONS :

Les demandes d'interpellation devront parvenir au secrétariat provincial du C.P. pour le 28 mai prochain au plus tard.
Elles devront comporter un court mémoire des faits incriminés.

08) ELECTIONS :

A) Au Comité Provincial :

Sont sortants et rééligibles :

- M. Philippe JACQUES (US.OCHAMPS)
- M. Jean-Claude MERCHE (RUS.GOUVY)
- M. Rénauld WAUTHIER (RE.FOUCHES).

Nouveau candidat :

Néant.

B) A la délégation à l'Assemblée Nationale RBFA de Juin 2024 :

Sont désignés d'office, nos membres du CA :

- M. Gérard MULLENDERS (RAC.Saint-Mard), Chef de délégation.
- Mme. Marylène HOZAY (US.Waltzing)
- M. Philippe ETIENNE (RRC.Mormont)

C) A la délégation à l'Assemblée Générale ACFF de 2024 :

6 représentants, candidats et rééligibles :

- M. Gérard MULLENDERS (RAC.Saint-Mard), Chef de délégation.
- M. Eugène DEFISENNE (R.Marloie SP)
- M. Hubert GUISSART (RES.Melreux-Hotton)
- Mme. Marylène HOZAY (US.Waltzing)
- M. Philippe ETIENNE (RRC Mormont)
- M. Philippe JACQUES (US.Ochamps)

Nouveau candidat :

Néant.

REMARQUES :

En cas d'élection, les CQ des clubs recevront prochainement une carte de vote qui sera exigée lors du scrutin.

Élections-Représentation du club :

Il est rappelé qu'un club ne peut se faire représenter que par une personne remplissant les conditions prévues par l'**art. B3.36** du règlement fédéral, à savoir :

- jouir de ses droits civils et politiques;
 - être âgée de 18 ans accomplis;
 - être affectée au club au sein duquel elle exerce ses fonctions.
- Donc, être affiliée au club qu'elle représente.**

06) REMISE DES INSIGNES DIRIGEANT DE CLUB et DIPLÔMES AUX CLUBS CHAMPIONS :

Insigne de dirigeant de club :

Diplômes de Champions :

I PROVINCIALE	3189	RRC.LONGLIER
II PROVINCIALE A	6125	J.S.NOTHOMB-POST A
II PROVINCIALE B	3134	RE.FLORENVILLE A
II PROVINCIALE C	3296	ES.HARRE-MANHAY A
III PROVINCIALE A	7469	CS.TOERNICH
III PROVINCIALE B	328	RFC.BOUILLON A
III PROVINCIALE C	3466	RUS.TELLIN
III PROVINCIALE D	6376	J.BOURDON
III PROVINCIALE E	6532	RES.VAUX-SUR-SÛRE
RESERVES PROV	6890	RUS.ETALLE
U19 PROVINCIAUX	7763	FC.ARLON
U17 PROVINCIAUX	6138	FC.PALISEUL
U16 PROVINCIAUX	6237	RUS.GIVRY
U15 PROVINCIAUX	3093	RSC.HABAY-LA-NEUVE
U14 PROVINCIAUX	2731	RESC.HOUFFALOISE
DAMES PROV I	2708	RUS.SAINTE-ODE A
DAMES PROV II	5403	FC.TINTIFONTAINE

Prix SA. DES EAUX DE BECKERICH « CRISTALINE » :

Des bons d'achat et un lot de 24 palettes de bouteilles d'eau CRISTALINE 1,5L à répartir entre les clubs primés.

Les bons seront uniquement répartis entre les clubs présents en AG.

STATISTIQUES SAISON 2022 / 2023

Nombre d'équipes qui ont terminé la compétition

Equipe Première : 130

Equipe Première (Dames) : 25

Réserves : 109

U21 : 10

U19 : 13

U17 : 26

U16 : 12

U15 : 38

U14 : 16

U13 : 42

U12 : 43

U11 : 48

U10 : 54

U9 : 75

U8 : 69

U7 : 54

Women U15 : 5

Women U12 : 8

Women U9 : 3

Nombre de matches

Officiels Championnat :

1 : 1775

DA : 311

R : 1170

U21 : 115

U19 : 173

U17 : 350

U16 : 150

U15 : 444

U14 : 247

U13 : 505

U12 : 511

U11 : 447

U10 : 656

U9 : 878

U8 : 831

U7 : 662

WU15 : 45

WU12 : 56

WU9 : 45

Coupe sous forme de championnat : 274

Coupe élimination directe : 88

Matches Amicaux : 1098

Tournois : 228

Nombre rencontres tournois sans arbitres : 1472

Nombre rencontres tournois avec arbitres du club:

Nombre rencontres tournois avec arbitres U.R.B.S.F.A. : 174

Forfaits

Forfaits partiels : 237

Forfaits cartes identités manquantes : 1

Forfaits généraux

Equipe Première (Dames) : 5

Réserves : 4

U21 : 2

U19 : 1

U17 : 4

U16 : 1

U14 : 1

U13 : 3

U12 : 4

U11 : 5

U10 : 2

U9 : 5

U8 : 6

U7 : 8

Women U15 : 1

Women U12 : 1

Women U9 : 3

Total Forfaits généraux : 56

Comité Répressif

Nombre transactions joueurs : 185

Nombre convocations joueurs : 122

Nombre transactions clubs : 63

Nombre convocations clubs : 41

Sanctions joueurs

2 avertissements en coupe : 53
2 avertissements même rencontre de championnat du \$1 : 313
2 avertissements même rencontre de coupe du \$1 : 35
3 avertissements en championnat : 1031
Affaire en continuation : 4
Affaire reportée : 2
Amende \$10 EUR \$24 : 1
Blâme : 5
Exclusion jugée suffisante : 25
Rien à retenir : 4
Réclamation recevable et fondée : 1
Sanction à déterminer : 3
Suspension de toute activité au sein de la fédération du \$15 au \$16 inclus : 5
Suspension effective de toute fonction officielle au terrain et de zone neutre pour \$13 rencontre(s) \$6 à partir du \$22 : 1
Suspension effective de toutes les activités sous le contrôle de la fédération pour \$13 rencontre(s) \$6 à partir du \$22 : 12
Suspension effective en tant que \$23 du \$15 au \$16 inclus : 1
Suspension effective en tant que \$23 pour \$13 rencontre(s) \$6 à partir du \$22 : 210
Suspension effective en tant que \$23 pour \$13 rencontre(s) \$6 à partir du \$22 + amende \$10 EUR : 16
Suspension effective en tant que \$23 pour \$13 rencontre(s) \$6 à partir du \$22 et \$14 rencontre(s) avec sursis jusqu'au \$: 16
Transfert circonstances spéciales - accordé : 1

Sanctions clubs

A déterminer : 3
A rejouer : 7
Amende : \$10 EUR : 40
Amende de \$20 EUR dont \$10 EUR effectif et \$21 EUR avec sursis jusqu'au \$18 inclus : 1
Blâme : 2
Blâme + \$10,- EUR amende : 9
En continuation : 1
Match perdu par score de forfait : 7
Match perdu. Amende de \$10 EUR : 14
Rien retenu : 8
Réclamation démission joueur - acceptée - démission refusée : 1
Réclamation recevable mais futile : 1
Réclamation recevable mais non-fondée : 6
Réclamation retirée : 1
Score maintenu : 2
Transfert circonstances spéciales - accordé : 1

Cartes jaunes

Nombre cartes jaunes championnat : 6276
Nombre cartes rouges championnat(2x jaunes) : 313
Nombre cartes jaunes coupe : 647
Nombre cartes rouges coupe(2x jaunes) : 35

Amendes

101 Absence carte ident.jeune : 8 EUR
102 Absence carte ident.senior : 60 EUR
112B Feuille d'arbitre incomplète : 4 EUR
125 Envoi tardif : après jeudi : 140 EUR
161 Annonce tardive tournoi : 20 EUR
191 Forfait partiel championnat : 2502.19 EUR
192 Forfait général championnat : 5622.9 EUR
195 Forfait partiel en Coupe : 211.15 EUR

222 Comparution : 2933.6 EUR
232 Comparution : 3920.6 EUR
241 1 avertissement champ.hommes : 12227.5 EUR
242 1 avertissement champ. dames : 137.5 EUR
243 1 avertissement coupe homme : 1447.5 EUR
251 2 avertissements meme rencontre : 1270 EUR
252 2 avertiss. meme rencontre dames : 25 EUR
253 2 avertis.meme rencontre Coupe hom. : 155 EUR
261B Demande tardive modif. calendrier : 35 EUR
264 Frais de la cause (seance) : 1891 EUR
278 Divers : 537.37 EUR
315 Avertiss. 1ère éq. amical/tournoi : 75 EUR
316 Exclusion 1ère équip.amical/tournoi : 10 EUR
331 1 carte rouge champ.hommes : 885 EUR
332 1 carte rouge champ. dames : 5 EUR
333 1 carte rouge coupe homme : 45 EUR
Total Amendes : 34168.31 EUR
Total Amendes : 1378346 BEF

A.C.F.F. - PROVINCE DU LUXEMBOURG TOURS FINALS.

A.G. DES CLUBS DU 04 juin 2023.

MODALITÉS D'APPLICATION **FIN DE SAISON 2023-2024.** RÈGLEMENT PROVINCIAL LUXEMBOURGEOIS MONTÉES / DESCENTES ET TOURS FINALS DES ÉQUIPES PREMIÈRES.

DIVISION 1 PROVINCIALE

Montant de P1 → D3 AMATEURS = 1

Le Champion monte en **D3 AMATEURS**.

Le vainqueur du tour final opposant le **2^{ème}** du classement final aux **3 équipes qualifiées via les tranches (ou via le classement final)** est qualifié pour participer au tour final Interprovincial. Tout montant complémentaire nécessaire pour participer au tour final interprov sera désigné suivant le classement établi suite à ce tour final provincial.

Si l'organisation de ce tour final n'est pas possible dans les délais impartis, le CP LUX pourra désigner d'office le 2^{ème} du classement final comme participant au Tour final Interprov.

ATTENTION :

En cas d'ex-æquo au classement final (Points / Victoires) pour une place de montant/descendant direct, il y a lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueurs de tranche :

Tranches dans séries à 14/12 équipes :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Tranches dans séries à 13 équipes :

En cas de nombre impair d'équipe dans une série, le classement des périodes est revu selon les dispositions suivantes:

Le nombre de points (et ensuite les autres critères qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant:

$$\frac{\text{Nombre total de matches que compte la période}}{\text{Nombre de matches effectivement joués par le club}}$$

Critères de départage concernés par le coefficient multiplicateur :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général,

ou bien est descendant d'office : **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final Interprovincial, ces équipes seront départagées comme suit :

- 1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.
- 3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).
- 4°) Tirage au sort.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Tour Final (le vainqueur joue le Tour Final INTERPROVINCIAL) :

1ère journée :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : **2^{ème}** du classement **général** / **3^{ème}** classé des **3 qualifiés**

Match 2 : **1^{er}** classé des **3 qualifiés** / **2^{ème}** classé des **3 qualifiés**

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match participe au tour final interprov.

Le perdant est classé **2^{ème}** en ordre utile pour le tour final interprov

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Descendants de P1 → P2

Conformément à la décision prise en CPE du 22/11/23, le passage à 16 équipes en P1 se fera via 1 descendant de moins de P1 et 1 montant de plus de P2.

Si 0 descendant D3Am = **2** descendants

Si 1 descendant D3Am = **3** descendants

Si 2 descendants D3Am = **4** descendants

Si 3 descendants D3Am = **5** descendants

ET, si 2 montants en D3Am: 1 descendant de moins de P1.

ATTENTION :

- *En cas d'ex-æquo (Points / Victoires) à une place de montant/descendant direct, il y a lieu d'organiser un match de départage.*
- Si une place devient vacante en P1 : Alors, il y a 1 descendant de moins de P1 vers la P2 (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).

DIVISION 2 PROVINCIALE

P2 vers P1 = 6 montants

3 SERIES : 3 CHAMPIONS.

PLUS : TOUR FINAL P2 pour une deux places en P1 :

Tour Qualificatif :

Organisé par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément .

Opposant le 2^{ème} du classement final aux 3 équipes qualifiées via les tranches (ou le classement final).

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueur de tranche :

Tranches dans séries à 14 équipes :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général,

ou bien est descendant d'office ou participe au Tour final de la descente, **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final de P2, ces équipes seront départagées comme suit :

- 1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.
- 3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).
- 4°) Tirage au sort.

FORFAIT :

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match et est qualifié pour le tour suivant.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Conformément à la décision prise en CPE du 22/11/23, le passage à 16 équipes en P1 se fera via 1 descendant de moins de P1 et 1 montant de plus de P2.

- **Donc, quel que soit le nombre de descendants de D3Am :
3 montants de II, plus les 2 vainqueurs du tour final de P2.
et si 2 montants en D3AM = 1 descendant en moins de P1.**

Tour Qualificatif :

1ère journée 1 match par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : 2^{ème} du classement général / 3^{ème} classé des 3 qualifiés

Match 2 : 1^{er} classé des 3 qualifiés / 2^{ème} classé des 3 qualifiés

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée 1 match par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match participe au tour final P2.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Tour Final (les deux meilleurs montent en P1) :

Suivi de : 3 Matches opposant les 3 qualifiés à l'issue des 2 premières journées du tour final qualificatif de P2 (1 par série) qui joueront le tour final triangulaire pour désigner un perdant (tirage au sort du 1^{er} match). Chaque équipe jouant 1 match à domicile.

Lire « MODALITES TOUR FINAL TRIANGULAIRE ».

3^{ème} Journée :

Match 1 : Qualifié de 2A de 2B ou 2C ? (suivant tirage au sort)

4^{ème} Journée :

Match 2 : Vainqueur du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3^{ème} Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

5^{ème} Journée :

Match 3 : Perdant du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3^{ème} Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

Descendants de P2 → P3

Si 0 descendant D3Am = **8 7** (14^e, 13^e de chaque série d'office + 2 **1** issu du barrage entre les 3 x 12^e).

Si 1 descendant D3Am = **9 8** (14^e, 13^e de chaque série d'office + 2 **issues du barrage entre les 3 x 12^e**)

Si 2 descendants D3Am = **10 9** (14^e, 13^e, 12^e de chaque série + 1 issu du barrage entre les 3 x 11^e).

Si 3 descendants D3Am = **11 10** (14^e, 13^e, 12^e de chaque série + 2 **1** issu du barrage entre les 3 x 11^e).

ATTENTION :

- *En cas d'ex-æquo au classement final (Points / Victoires) pour une place de montant/descendant direct, il y lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.*
- Si une place devient vacante en P2 : Alors, il y a 1 descendant de moins de P2 vers la P3 (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).

DIVISION 3 PROVINCIALE

Montants de P3 → P2 : Toujours 9 10 équipes.

6 5 séries = 6 5 champions

Plus 5 montants supplémentaires en P2 (1 par série) via un tour final opposant les 6 10 équipes qualifiées à l'issue du Tour final Qualificatif des vainqueurs de périodes.

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueurs de tranche :

Tranches dans séries à 14/12 équipes :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Tranches dans séries à 13 équipes :

En cas de nombre impair d'équipe dans une série, le classement des périodes est revu selon les dispositions suivantes:

Le nombre de points (et ensuite les autres critères qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant:

$$\frac{\text{Nombre total de matches que compte la période}}{\text{Nombre de matches effectivement joués par le club}}$$

Critères de départage concernés par le coefficient multiplicateur :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général, **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final de P3, ces équipes seront départagées comme suit :

1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.

2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.

3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).

4°) Tirage au sort.

FORFAIT :

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Tour Qualificatif si toutes séries de 14 équipes :

Organisé par série en P3A, 3B, 3C, 3D, 3 E et 3F chacune séparément.

Opposant le 2^{ème} du classement final aux 3 équipes qualifiées via les tranches (ou le classement final).

1ère journée 1 match par série, en P3A, 3B, 3C, 3D, 3E et 3F chacune séparément :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : 2^{ème} du classement général / 3^{ème} classé des 3 qualifiés

Match 2 : 1^{er} classé des 3 qualifiés / 2^{ème} classé des 3 qualifiés

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée 1 match par série, en P3A, 3B, 3C, 3D, 3 E et 3F chacune séparément :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match ~~participe au tour final P3.~~ **monte en P2.**

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Chacun des 5 vainqueurs montent en P2 (1 par série de P3)

Les tirages au sort ont lieu en séance publique chaque lundi (en principe), à 14H00.

PAS DE TOUR FINAL SI SÉRIE DE 16 ÉQUIPES :

Le 2^{ème} classé de chaque série monte en P2.

Test-match organisé en cas d'égalité de points et nombre de victoire.

Dès lors, les 4 meilleurs 2^{ème} classés (montants supplémentaires) seront désignés sur base des dispositions suivantes :

Tout d'abord au sein de la même série :

1. la place obtenue dans le classement final du championnat;
2. le nombre de points obtenus;
3. le nombre de matches gagnés;
4. la différence entre le nombre de buts pour et contre.

Ensuite entre les 5 séries de P3 :

Comme dans les séries concernées le nombre de clubs participants n'est pas identique :

-le nombre de **points obtenus**,

-ou ensuite le **nombre de matches gagnés**,

-ou ensuite la **différence entre le nombre de buts pour et contre**,

-ou en fin le **plus grand nombre de buts marqués**,

par les clubs appartenant à une série comportant moins de participants comparativement à d'autres séries on est multiplié par le coefficient suivant:

Nombre de matches (30) disputés dans la série comportant le plus grand nombre de participants (16)

Divisé par :

Nombre de matches (26 et 28) disputés dans la série concernée de cette même division (14 ou 15)

Ce quotient est arrondi à trois décimales.

Si, en dernière analyse, il y a toujours égalité, l'instance fédérale compétente procède à un tirage au sort. (CPE du 31/05/22, AG du 11/06/2022).

ATTENTION :

- *En cas d'ex-æquo au classement final pour une place de montant direct, il y lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.*
- Si 2 montants en D3Am ou si place vacante en P1 ou P2, pas d'impact quant aux 9 **10** montants, soit pas de montant supplémentaire de P3 en P2 (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).

PLACE DEVENUE VACANTE :

En vertu des dispositions de **ART.B7.49.3°.a** du règlement fédéral, l'Assemblée Générale Provinciale du Luxembourg décide d'appliquer les modalités suivantes pour l'attribution des places vacantes :

« Si une ou plusieurs places deviennent vacantes pour quelque raison que ce soit (cession de patrimoine, fusion, démission, etc...), il y aura autant de descendant(s) en moins que de place(s) vacante(s) en P1 et en P2 ».

(AG du 13/06/2021).

Si la vacance devait intervenir après le début du Tour Final, alors le CP.Luxembourg se voit attribuer le droit de trancher.

RÉCLAMATION :

En cas de réclamation de toute nature, celle-ci devra être communiquée par mail au secrétariat provincial (cp.foot.luxembourg@acff.be) au plus tard pour le premier jour ouvrable suivant le jour du match avant 12 heures.

Il appartient au Correspondant Qualifié du club de téléphoner au secrétariat provincial **(063/24.50.60)** pour obtenir confirmation de la bonne réception de la réclamation.

Le bureau du C.P. Luxembourg en sera immédiatement saisi et statuera.

TOUR FINAL CHAMPIONS P2 et P3.

Le tour final des Champions ne sera plus organisé.

Chaque club recevra son diplôme de Champion de série (Les médailles ne seront plus attribuées).
(CPE du 05/05/2007 – AG du 24/06/2007).

DIVERS :

Le C.P. Luxembourg se réserve le droit de trancher les cas non prévus au présent règlement des CHAMPIONNATS ET TOURS FINALS de I, II et III Provinciales (CPE du 07/06/2005 – AG du 19/06/05).

A.C.F.F. - PROVINCE DU LUXEMBOURG TOURS FINALS.

A.G. DES CLUBS DU 04 juin 2023.

MODALITÉS D'APPLICATION

SAISON 2024-2025 et suivantes.

RÈGLEMENT PROVINCIAL LUXEMBOURGEOIS

MONTÉES / DESCENTES ET TOURS FINALS DES ÉQUIPES PREMIÈRES.

DIVISION 1 PROVINCIALE

Montant de P1 → D3 AMATEURS = 1

Le Champion monte en **D3 AMATEURS**.

Le vainqueur du tour final opposant le **2^{ème}** du classement final aux **3 équipes qualifiées via les tranches (ou via le classement final)** est qualifié pour participer au tour final Interprovincial. Tout montant complémentaire nécessaire pour participer au tour final interprov sera désigné suivant le classement établi suite à ce tour final provincial.

Si l'organisation de ce tour final n'est pas possible dans les délais impartis, le CP LUX pourra désigner d'office le **2^{ème}** du classement final comme participant au Tour final Interprov.

ATTENTION :

En cas d'ex-æquo au classement final (Points / Victoires) pour une place de montant/descendant direct, il y a lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueurs de tranche :

Tranches dans séries à 14/12 **16 équipes** :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Tranches dans séries à 13 équipes :

~~En cas de nombre impair d'équipe dans une série, le classement des périodes est revu selon les dispositions suivantes:~~

~~Le nombre de points (et ensuite les autres critères qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant:~~

~~$$\frac{\text{Nombre total de matches que compte la période}}{\text{Nombre de matches effectivement joués par le club}}$$~~

~~Critères de départage concernés par le coefficient multiplicateur :~~

- ~~1) Le plus grand nombre de points.~~
- ~~2) Le plus grand nombre de victoires.~~
- ~~3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.~~
- ~~4) Le plus grand nombre de buts marqués.~~
- ~~5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.~~
- ~~6) La meilleure place au classement général final.~~
- ~~7) Tirage au sort.~~

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général,

ou bien est descendant d'office : **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final Interprovincial, ces équipes seront départagées comme suit :

Si un test-match peut être organisé sans perturber la suite du calendrier dans le temps, il devra l'être (le CP en décidera avec l'aval du CA de l'ACFF). SINON :

- 1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.
- 3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).
- 4°) Tirage au sort.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Tour Final (le vainqueur joue le Tour Final INTERPROVINCIAL) :

1ère journée :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : **2^{ème}** du classement **général** / **3^{ème}** classé des **3 qualifiés**

Match 2 : **1^{er}** classé des **3 qualifiés** / **2^{ème}** classé des **3 qualifiés**

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match participe au tour final interprov.

Le perdant est classé 2^{ème} en ordre utile pour le tour final interprov

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Descendants de P1 → P2

Si 0 descendant D3Am = **3** descendants

Si 1 descendant D3Am = **4** descendants

Si 2 descendants D3Am = **5** descendants

Si 3 descendants D3Am = **6** descendants

ET, si 2 montants en D3Am: 1 descendant de moins de P1.

ATTENTION :

- *En cas d'ex-æquo (Points / Victoires) à une place de montant/descendant direct, il y a lieu d'organiser un match de départage.*
- Si une place devient vacante en P1 à 16 : Alors, il y a 1 descendant de moins de P1 vers la P2. Alors, il y a 1 montant de plus de P2. (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).

DIVISION 2 PROVINCIALE

Montée de P2 → P1

3 SERIES : 3 CHAMPIONS.

PLUS : TOUR FINAL P2 pour une place en P1 :

Tour Qualificatif :

Organisé par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément .

Opposant le 2^{ème} du classement final aux 3 équipes qualifiées via les tranches (ou le classement final).

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueur de tranche :

Tranches dans séries à 14 équipes :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général,

ou bien est descendant d'office ou participe au Tour final de la descente, **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final de P2, ces équipes seront départagées comme suit :

- 1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.
- 3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).
- 4°) Tirage au sort.

FORFAIT :

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match et est qualifié pour le tour suivant.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Tour Qualificatif :

1ère journée 1 match par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : 2^{ème} du classement général / 3^{ème} classé des 3 qualifiés

Match 2 : 1^{er} classé des 3 qualifiés / 2^{ème} classé des 3 qualifiés

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée 1 match par série, en P2A, P2B et P2C chacune séparément :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match participe au tour final P2.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Les 3 vainqueurs montent en P1.

- Donc, quel que soit le nombre de descendants de D3Am :

3 montants de II, plus le vainqueur du tour final de P2.

et si 2 montants en D3AM = 1 descendant en moins de P1.

Descendants de P2 → P3

Si 0 descendant D3Am = **8 7** (14^e, 13^e de chaque série d'office + 2 **1** issu du barrage entre les 3 x 12^e).

Si 1 descendant D3Am = **9 8** (14^e, 13^e de chaque série d'office + 2 issues du barrage entre les 3 x 12^e)

Si 2 descendants D3Am = **10 9** (14^e, 13^e, 12^e de chaque série + 1 issu du barrage entre les 3 x 11^e).

Si 3 descendants D3Am = **11 10** (14^e, 13^e, 12^e de chaque série + 2 **1** issu du barrage entre les 3 x 11^e).

ATTENTION :

- *En cas d'ex-æquo au classement final (Points / Victoires) pour une place de montant/descendant direct, il y lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.*
- Si 2 montants en D3Am: 1 descendant de moins de P2 en P3.
- Si une place devient vacante en P2 : Alors, il y a 1 descendant de moins de P2 vers la P3 (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).

DIVISION 3 PROVINCIALE

Montants de P3 → P2 : Toujours 9 8 équipes.

6 5 séries = 6 5 champions

Plus 3 montants supplémentaires en P2 via un tour final opposant les 6 5 équipes qualifiées à l'issue du Tour final Qualificatif des vainqueurs de périodes.

Répartition des journées des tranches :

Le Championnat est divisé en 3 périodes définies comme suit, sur base de l'ordre des matches repris dans le calendrier initial des matches :

1^{ère} Tranche = 8 premiers matches.

2^{ème} tranche = 8 matches suivants.

3^{ème} tranche = 10 derniers matches.

Vainqueurs de tranche :

Tranches dans séries à 14/12 équipes :

A l'issue de chaque période, un classement est établi en tenant successivement compte des critères suivants :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Tranches dans séries à 13 équipes :

En cas de nombre impair d'équipe dans une série, le classement des périodes est revu selon les dispositions suivantes:

Le nombre de points (et ensuite les autres critères qui entrent en ligne de compte) obtenus par les clubs au cours de la période est multiplié par le coefficient suivant:

$$\frac{\text{Nombre total de matches que compte la période}}{\text{Nombre de matches effectivement joués par le club}}$$

Critères de départage concernés par le coefficient multiplicateur :

- 1) Le plus grand nombre de points.
- 2) Le plus grand nombre de victoires.
- 3) La plus grande différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.
- 4) Le plus grand nombre de buts marqués.
- 5) Le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour (formule Coupe d'Europe) les ayant opposés en championnat.
- 6) La meilleure place au classement général final.
- 7) Tirage au sort.

Si un vainqueur de tranche termine :

Champion ou second au classement général, **il est remplacé** dans le tour final par le 3^{ème} du classement général, sauf si ce dernier est aussi vainqueur d'une tranche, auquel cas c'est le 4^{ème} du classement général qui le remplace, sauf si ce 4^{ème} est aussi vainqueur d'une tranche ou est déjà qualifié, auquel cas c'est le 5^{ème} du classement final qui le remplace.

En cas d'ex-æquo quant au nombre de points et de victoires des équipes au paragraphe ci-dessus pour l'établissement du classement général des équipes pouvant participer au tour final de P3, ces équipes seront départagées comme suit :

1°) Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera la meilleure différence positive entre les buts marqués et les buts encaissés.

2°) Si l'égalité subsiste : Sera considérée comme mieux classée, l'équipe qui totalisera le plus grand nombre de buts marqués.

3°) Si l'égalité subsiste encore : Sera considérée comme mieux classée, le vainqueur à l'issue des matches Aller/Retour les ayant opposés en championnat (les buts marqués en déplacement étant prépondérants en cas d'égalité).

4°) Tirage au sort.

FORFAIT :

Si un club déclare forfait, son adversaire gagne le match.

Le BRA LUX pourra désigner des assistants-arbitres à ces matches.

Tour Qualificatif :

Organisé par série en P3A, 3B, 3C, 3D, 3 E et 3F chacune séparément.

Opposant le 2^{ème} du classement final aux 3 équipes qualifiées via les tranches (ou le classement final).

1ère journée 1 match par série, en P3A, 3B, 3C, 3D, 3E et 3F chacune séparément :

Match par élimination directe joué sur le terrain du 1er nommé.

Match 1 : 2^{ème} du classement général / 3^{ème} classé des 3 qualifiés

Match 2 : 1^{er} classé des 3 qualifiés / 2^{ème} classé des 3 qualifiés

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

2^{ème} journée 1 match par série, en P3A, 3B, 3C, 3D, 3 E et 3F chacune séparément :

Match par élimination directe opposant les vainqueurs des matches 1 et 2.

Match 3 : Vainq. mieux classé / Vainq. moins bien classé en championnat

Le vainqueur de ce match participe au tour final P3.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Tour Final (3 vainqueurs montent en P2) :

Tour final opposant 2 équipes pour 1 place en P2:

Suivi de : 2 Matches aller/retour opposant les 6 2 qualifiés (Tirés au sort, 1 par série de P3) à l'issue des 2 premières journées du tour qualificatif de P3. Avec montée des 3 du vainqueur en P2.

3^{ème} Journée :

Match aller 1 : Qualifié de 3AouBouCouDouE contre qualifié de 3AouBouCouDouE ? (suivant tirage au sort home/away)

4^{ème} Journée :

Match retour 1 : Qualifié de 3AouBouCouDouE contre qualifié de 3AouBouCouDouE ? (suivant tirage au sort home/away)

En cas d'égalité à l'issue des 2 rencontres et du temps réglementaire (lire les MODALITÉS de départage par match aller/retour) : 2 prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité subsiste : Série de coups de pied de réparation.

Les 3 Le vainqueur monte en P2.

Tour final opposant 3 autres équipes pour 2 places en P2:

Suivi de : 3 Matches opposant les 3 qualifiés restants à l'issue du tirage au sort précédent qui joueront le tour final triangulaire pour désigner 2 vainqueurs (tirage au sort du 1^{er} match).

Chaque équipe jouant 1 match à domicile.

Lire « MODALITES TOUR FINAL TRIANGULAIRE ».

3^{ème} Journée :

Match 1 : Opposant 2 qualifié de 3AouBouCouDouE ? (suivant tirage au sort)

4^{ème} Journée :

Match 2 : Vainqueur du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3^{ème} Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

5^{ème} Journée :

Match 3 : Perdant du match 1 (à domicile ou en déplacement suivant le cas) / 3^{ème} Qualifié d'office (à domicile ou en déplacement suivant le cas)

Les 2 meilleures équipes du tour triangulaire montent en P2, le perdant reste en P3.

- Donc, quel que soit le nombre de descendants de D3Am:

6 5 Champions montants de III, plus les 3 vainqueurs du tour final de P3.

et si 2 montants en D3AM = 1 descendant en moins de P2.

Les tirages au sort ont lieu en séance publique chaque lundi (en principe), à 14H00.

ATTENTION :

- En cas d'ex-æquo au classement final (Points / Victoires) pour une place de montant direct, il y lieu d'organiser un match de départage ART.B7.42A.
- Si 2 montants en D3Am ou si place vacante en P1 ou P2, pas d'impact quant aux 8 montants, soit pas de montant supplémentaire de P3 en P2 (ART.B7.49.3°.a).
- Il y a une remise à zéro des avertissements et suspensions pour avertissements pour débiter un Tour final qualificatif et ensuite pour démarrer le Tour final proprement dit (art.B11.183/184).
-

PLACE DEVENUE VACANTE :

En vertu des dispositions de **ART.B7.49.3°a** du règlement fédéral, l'Assemblée Générale Provinciale du Luxembourg décide d'appliquer les modalités suivantes pour l'attribution des places vacantes :

« Si une ou plusieurs places deviennent vacantes pour quelque raison que ce soit (cession de patrimoine, fusion, démission, etc...), il y aura autant de descendant(s) en moins que de place(s) vacante(s) en P1 et en P2 ».

(AG du 13/06/2021).

Si la vacance devait intervenir après le début du Tour Final, alors le CP.Luxembourg se voit attribuer le droit de trancher.

RÉCLAMATION :

En cas de réclamation de toute nature, celle-ci devra être communiquée par mail au secrétariat provincial (cp.foot.luxembourg@acff.be) au plus tard pour le premier jour ouvrable suivant le jour du match avant 12 heures.

Il appartient au Correspondant Qualifié du club de téléphoner au secrétariat provincial (**063/24.50.60**) pour obtenir confirmation de la bonne réception de la réclamation.

Le bureau du C.P. Luxembourg en sera immédiatement saisi et statuera.

TOUR FINAL CHAMPIONS P2 et P3.

Le tour final des Champions ne sera plus organisé.

Chaque club recevra son diplôme de Champion de série (Les médailles ne seront plus attribuées).

(CPE du 05/05/2007 – AG du 24/06/2007).

DIVERS :

Le C.P. Luxembourg se réserve le droit de trancher les cas non prévus au présent règlement des CHAMPIONNATS ET TOURS FINALS de I, II et III Provinciales (CPE du 07/06/2005 – AG du 19/06/05).

COUPE DAMES PROVINCIALES.

FORMULE DE COUPE PROVINCIALE DAMES :

Les clubs présents votent unanimement pour commencer la saison par 4 journées de COUPE PROVINCIALE en lieu et place des matches de championnat. Cela permettra, à coup sûr de rassembler P1 et P2, quelque soit le nombre d'équipes inscrites.

Le CPLUX fera le nécessaire pour que le calendrier des matches de championnat de P1 et P2 se termine au même moment afin de pouvoir jouer les QUARTS / DEMIS et FINALE de la Coupe en apothéose de la saison.

Les clubs décident aussi que la participation à la Coupe redeviendra OBLIGATOIRE.

(CPE DAMES du 15 Mai 2023, AG du 04 juin 2023)

- DECLASSEMENT :

En matches de Coupe Provinciale DAMES, seules les 14 joueuses ayant le plus grand temps de jeu avec l'équipe « A » en matches officiels le jour du match ne pourront pas être alignées en « B ». En cas d'égalité de temps de jeu entre des joueuses pour désigner la 14^{ème}, c'est son club qui décide.

(CPE DAMES du 07 Mai 2018, AG du 10 juin 2018)

Tous les clubs dont l'équipe A évolue en championnat amateur ACFF sont soumis à la même règle. Pour toute irrégularité constatée au niveau d'une équipe « B », le match sera perdu sur score de forfait.

- En cas de réclamation, les dispositions des art.16 et 17 de la Coupe de la province « hommes » sont d'application.